

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2024

États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 (note 1)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	4 406 972 \$	4 099 864 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	29 103	21 004
Marge	41	40
Espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2k)	508 165	693 139
Intérêts à recevoir	71	70
Dividendes à recevoir	11 592	11 244
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	–	5 815
Total de l'actif	4 955 944	4 831 176
Passif		
Passif courant		
Obligation de remboursement des espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2k)	508 165	693 139
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	–	5 478
Autres charges à payer	1	–
Total du passif	508 166	698 617
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	4 447 778 \$	4 132 559 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	4 447 778 \$	4 132 559 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	28,12 \$	26,56 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2024	573 608	587 716
31 décembre 2023	851 617	875 075

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2024	508 165	79 551	–	–
31 décembre 2023	693 139	181 936	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 1^{er} février 1991 (la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	15 octobre 1998

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	3 268 \$	2 805 \$
Revenu de dividendes	69 658	63 639
Profit (perte) sur dérivés	1	6
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	74 802	69 697
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	7	36
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	99 754	25 633
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	247 490	161 816
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	2	(40)
Revenu tiré du prêt de titres ±	718	860
	720	820
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	5 995	5 227
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	7	6
Coûts de transaction ±±±	809	1 225
Retenues d'impôt (note 7)	9	16
	6 820	6 474
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(2 299)	(2 000)
	4 521	4 474
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	243 689	158 162
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	243 689 \$	158 162 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	157 643	146 618
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	1,54 \$	1,08 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	15 960 \$	100,0	12 227 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	(14 853)	(93,1)	(11 074)	(90,6)
Retenues d'impôt	(53)	(0,3)	(7)	(0,1)
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(336)	(2,1)	(286)	(2,3)
Revenu tiré du prêt de titres	718 \$	4,5	860 \$	7,0

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,25 %

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	807	1 225
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	152	203
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	465	714
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	76	108

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (STM CIBC) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	239	287

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	30 juin 2024	30 juin 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	243 689 \$	158 162 \$
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	442 324	177 310
Montant payé au rachat de parts	(370 794)	(233 426)
	71 530	(56 116)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	315 219	102 046
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	4 132 559	3 714 681
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	4 447 778 \$	3 816 727 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 30 juin 2024 et 2023		
Solde au début de la période	155 583	147 719
Parts rachetables émises	15 969	6 804
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–
	171 552	154 523
Parts rachetables rachetées	(13 405)	(8 964)
Solde à la fin de la période	158 147	145 559

**Tableaux des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	243 689 \$	158 162 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(2)	40
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(74 802)	(69 697)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(99 754)	(25 633)
Achat de placements	(2 367 134)	(1 870 001)
Produits de la vente de placements	2 234 919	1 870 036
Marge	(1)	(40)
Intérêts à recevoir	(1)	(4)
Dividendes à recevoir	(348)	(977)
Autres charges à payer et autres passifs	1	–
	(63 433)	61 886
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	442 324	175 001
Montant payé au rachat de parts	(370 794)	(231 861)
	71 530	(56 860)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	8 097	5 026
Perte (profit) de change sur la trésorerie	2	(40)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	21 004	12 645
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	29 103 \$	17 631 \$
Intérêts reçus	3 267 \$	2 801 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	69 301 \$	62 646 \$

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Services de communications				
BCE Inc.	1 055 944	58 033	46 789	
Cogeco Inc.	9 400	726	453	
Québecor Inc., catégorie B, actions subalternes avec droit de vote	901 001	26 617	26 012	
Rogers Communications Inc., catégorie B	338 744	20 156	17 140	
TELUS Corp.	1 820 331	45 877	37 699	
		151 409	128 093	2,9 %
Consommation discrétionnaire				
A&W Revenue Royalties Income Fund	4 600	161	131	
Aritzia Inc.	93 300	3 289	3 613	
Dollarama inc.	130 900	9 961	16 351	
Les industries Dorel Inc., catégorie B	600	4	4	
Exco Technologies Ltd.	7 900	71	63	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	6 900	362	358	
Meubles Léon Ltée	600	14	14	
Linamar Corp.	18 700	1 179	1 243	
Magna International Inc.	281 125	23 254	16 120	
Martinrea International Inc.	72 400	868	833	
Pollard Banknote Ltd.	300	9	8	
Restaurant Brands International Inc.	328 457	25 396	31 663	
Roots Corp.	700	2	1	
Sleep Country Canada Holdings Inc.	6 500	168	170	
		64 738	70 572	1,6 %
Biens de consommation de base				
Alimentation Couche-Tard Inc.	495 825	29 653	38 064	
Corby Spirit and Wine Ltd.	5 700	107	74	
Empire Co. Ltd., catégorie A	68 900	2 216	2 409	
George Weston Limitée	56 194	6 820	11 058	
High Liner Foods Inc.	300	4	4	
Jamieson Wellness Inc.	195 299	6 146	5 666	
Lassonde Industries Inc., catégorie A	1 100	255	170	
Les Compagnies Loblaw Limitée	1 100	172	175	
Metro Inc.	58 000	4 225	4 396	
North West Co. Inc. (The)	45 800	1 574	1 898	
Rogers Sugar Inc.	33 100	198	185	
Saputo Inc.	141 969	4 536	4 361	
		55 906	68 460	1,6 %
Énergie				
Advantage Energy Ltd.	308 200	1 840	3 199	
Africa Oil Corp.	76 300	169	186	
ARC Resources Ltd.	1 372 347	27 043	33 499	
Athabasca Oil Corp.	796 100	2 672	4 124	
Birchcliff Energy Ltd.	203 900	1 200	1 225	
Bonterra Energy Corp.	1 500	10	8	
Corporation Cameco	854 463	37 464	57 514	
Canadian Natural Resources Ltd.	2 841 772	79 634	138 479	
Cardinal Energy Ltd.	23 100	92	155	
Cenovus Energy Inc.	2 340 010	51 669	62 923	
CES Energy Solutions Corp.	176 100	617	1 356	
Crew Energy Inc.	519 600	1 518	2 229	
Denison Mines Corp.	569 600	1 546	1 561	
Enbridge Inc.	3 438 677	166 949	167 360	
Ensign Energy Services Inc.	565 132	1 962	1 288	
Freehold Royalties Ltd.	197 700	2 785	2 693	
Gear Energy Ltd.	457 500	629	316	
Gibson Energy Inc.	755 796	16 559	17 572	
Headwater Exploration Inc.	185 900	1 428	1 348	
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	232 600	14 148	21 697	
Kelt Exploration Ltd.	164 600	960	1 048	
Keyera Corp.	549 178	16 684	20 808	
Mattir Corp.	275 400	4 174	4 605	
MEG Energy Corp.	241 100	5 976	7 057	
North American Construction Group Ltd.	83 700	2 232	2 208	
Nuvista Energy Ltd.	723 515	3 889	10 288	
Obsidian Energy Ltd.	7 600	82	78	
Paramount Resources Ltd., catégorie A	155 000	3 375	4 817	
Parex Resources Inc.	228 100	4 559	5 000	
Corporation Parkland	71 300	3 042	2 734	
Pason Systems Inc.	99 900	1 441	1 841	
Pembina Pipeline Corp.	1 390 457	61 329	70 580	
Peyto Exploration & Development Corp.	282 000	2 401	4 112	
PHX Energy Services Corp.	29 600	244	268	
PrairieSky Royalty Ltd.	149 800	3 806	3 895	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Secure Energy Services Inc.	518 300	4 758	6 277	
Suncor Énergie Inc.	2 083 853	85 236	108 673	
Tamarack Valley Energy Ltd.	24 100	97	90	
Corporation TC Énergie	1 408 992	80 517	73 070	
Topaz Energy Corp.	64 900	1 409	1 558	
Total Energy Services Inc.	75 300	592	727	
Trican Well Service Ltd.	291 900	1 328	1 407	
Valeura Energy Inc.	2 700	15	12	
Veren Inc.	2 711 102	25 075	29 253	
Whitecap Resources Inc.	194 200	2 027	1 944	
Yangarra Resources Ltd.	600	2	1	
		725 184	881 083	19,8 %
Services financiers				
La Société de Gestion AGF Limitée, catégorie B	15 500	110	131	
Alaris Equity Partners Income	19 600	315	310	
Atrium Mortgage Investment Corp.	12 700	139	135	
Banque de Montréal	871 842	100 722	100 114	
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 904 007	140 395	119 153	
Brookfield Asset Management Ltd., catégorie A	624 314	22 146	32 514	
Brookfield Corp., catégorie A	2 302 813	115 660	131 030	
Groupe Canaccord Genuity Inc.	411 800	3 314	3 484	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 619 266	98 217	105 333	
Banque Canadienne de l'Ouest	662 914	26 541	28 757	
CI Financial Corp.	206 000	3 083	2 966	
Société financière Definity	51 000	1 971	2 294	
EQB Inc.	23 400	1 781	2 182	
Fairfax Financial Holdings Ltd.	54 516	60 994	84 845	
Fiera Capital Corp.	80 000	619	627	
Firm Capital Mortgage Investment Corp.	13 100	141	143	
First National Financial Corp.	36 000	1 388	1 281	
goeasy Ltd.	13 200	1 882	2 602	
Great-West Lifeco Inc.	30 600	1 248	1 221	
Guardian Capital Group Ltd., catégorie A	2 800	69	121	
iA Société financière inc.	157 000	8 823	13 488	
Société financière IGM Inc.	79 300	2 966	2 995	
Intact Corporation financière	244 969	51 690	55 855	
Banque Laurentienne du Canada	35 900	1 258	953	
Société Financière Manuvie	3 615 112	96 366	131 699	
MCAN Mortgage Corp.	200	3	3	
Banque Nationale du Canada	415 817	34 299	45 120	
Onex Corp.	50 100	4 007	4 660	
Power Corporation du Canada	850 800	30 642	32 348	
Banque Royale du Canada	1 865 887	202 417	271 767	
Sprott Inc.	2 400	150	136	
Financière Sun Life inc.	1 102 074	72 019	73 927	
Timbercreek Financial Corp.	60 000	413	430	
Groupe TMX Ltée	348 800	6 946	13 282	
Banque Toronto-Dominion (La)	2 508 638	189 658	188 650	
Trisura Group Ltd.	19 800	833	819	
		1 283 225	1 455 375	32,7 %
Soins de santé				
Chartwell, résidences pour retraités	33 100	391	425	
Cronos Group Inc.	5 900	23	19	
DRI Healthcare Trust	1 616 761	20 382	25 464	
Extendicare Inc.	107 400	766	777	
Thérapeutique Knight inc.	1 700	9	10	
Medical Facilities Corp.	7 400	70	94	
Organigram Holdings Inc.	800	2	2	
Sienna Senior Living Inc.	80 800	1 039	1 151	
		22 682	27 942	0,6 %
Industrie				
ADENTRA Inc.	12 100	452	451	
Groupe Aecon Inc.	70 200	1 159	1 192	
AG Growth International Inc.	26 000	1 263	1 366	
Algoma Central Corp.	1 000	15	14	
Groupe AtkinsRéalis inc.	187 700	8 418	11 116	
ATS Corp.	171 708	8 756	7 602	
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	68 800	2 678	2 834	
Bird Construction Inc.	104 900	1 614	2 813	
Black Diamond Group Ltd.	23 100	135	187	
Bombardier Inc.	101 608	5 906	8 914	
Boyd Group Services Inc.	8 300	1 907	2 133	
Brookfield Business Corp., catégorie A	50 197	1 782	1 411	
Brookfield Business Partners L.P.	193 053	5 130	5 002	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	816 777	115 843	132 040	
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	1 189 412	103 524	128 147	
Cargojet Inc.	51 306	5 407	7 183	
Chorus Aviation Inc.	500	1	1	
Dexterra Group Inc.	9 300	61	50	
Doman Building Materials Group Ltd.	142 700	1 079	987	
Element Fleet Management Corp.	1 456 676	20 670	36 257	
Exchange Income Corp.	29 100	1 359	1 316	
Finning International Inc.	252 133	9 118	10 113	
Hammond Power Solutions Inc.	28 600	3 161	3 189	
Héroux-Devtek Inc.	11 000	154	274	
K-Bro Linen Inc.	600	20	19	
Magellan Aerospace Corp.	300	3	2	
MDA Space Ltd.	23 700	276	324	
Mullen Group Ltd.	141 700	1 762	1 862	
NFI Group Inc.	31 100	428	493	
Quincaillerie Richelieu Ltée	117 600	4 844	4 844	
Métaux Russel Inc.	230 700	6 578	8 598	
Savaria Corp.	29 600	484	533	
Stantec Inc.	179 100	13 707	20 512	
TFI International Inc.	13 800	1 192	2 741	
Thomson Reuters Corp.	320 166	55 594	73 833	
Toromont Industries Ltd.	137 800	11 298	16 692	
Transat A.T. Inc.	10 993	54	25	
Wajax Corp.	10 300	279	264	
Waste Connections Inc.	383 175	72 305	91 973	
Westshore Terminals Investment Corp.	183 000	5 697	4 156	
WSP Global Inc.	274 600	48 884	58 498	
		522 997	649 961	14,6 %

Technologies de l'information

BlackBerry Ltd.	1 422 800	9 440	4 866	
Celestica Inc.	336 000	10 111	26 322	
CGI inc.	257 437	33 749	35 153	
Computer Modelling Group Ltd.	147 800	1 013	1 950	
Constellation Software Inc.	33 318	69 374	131 336	
Converge Technology Solutions Corp.	81 500	450	351	
Coveo Solutions Inc.	31 500	330	245	
Descartes Systems Group Inc.	95 300	7 192	12 632	
Enghouse Systems Ltd.	200	7	6	
Evertz Technologies Ltd.	11 700	190	145	
Kinaxis Inc.	13 200	2 069	2 082	
Lightspeed Commerce Inc.	71 200	1 675	1 331	
Open Text Corp.	149 780	7 566	6 153	
Shopify Inc., catégorie A	1 318 518	100 881	119 207	
Softchoice Corp.	600	13	11	
Sylogist Ltd.	600	5	6	
TECSYS Inc.	3 600	111	126	
Thinkific Labs Inc.	900	3	3	
		244 179	341 925	7,7 %

Matériaux

5N Plus Inc.	252 800	1 144	1 583	
Acadian Timber Corp.	7 000	135	120	
Mines Agnico Eagle Limitée	1 120 304	78 568	100 245	
Aimia Inc.	136 900	520	370	
AirBoss of America Corp.	100	1	1	
Alamos Gold Inc., catégorie A	617 600	8 743	13 254	
Altius Minerals Corp.	36 200	741	767	
Amerigo Resources Ltd.	31 700	54	49	
Aris Mining Corp.	31 000	148	160	
B2Gold Corp.	892 400	4 414	3 275	
Société aurifère Barrick	2 135 277	52 734	48 727	
Calibre Mining Corp.	111 700	169	201	
Canfor Corp.	37 400	625	543	
Canfor Pulp Products Inc.	18 400	169	20	
Capstone Copper Corp.	523 400	4 984	5 077	
Cascades Inc.	300	4	3	
CCL Industries Inc., catégorie B	120 112	7 278	8 641	
Centerra Gold Inc.	251 400	2 491	2 313	
Chemtrade Logistics Income Fund	213 400	1 957	1 972	
Discovery Silver Corp.	25 500	25	22	
Dundee Precious Metals Inc.	336 891	2 228	3 608	
Eldorado Gold Corp.	288 000	4 465	5 820	
Filo Corp.	100	3	3	
First Majestic Silver Corp.	27 100	250	220	
First Mining Gold Corp.	1 500	1	-	
First Quantum Minerals Ltd.	337 803	4 874	6 070	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Fortuna Silver Mines Inc.	232 600	1 609	1 556	
Franco-Nevada Corp.	136 959	22 542	22 215	
Galiano Gold Inc.	262 700	526	617	
GoGold Resources Inc.	7 200	12	10	
Hudbay Minerals Inc.	347 900	4 105	4 307	
IAMGOLD Corp.	180 400	909	927	
Interfor Corp.	48 482	1 011	801	
Ivanhoe Mines Ltd., catégorie A	1 243 768	23 927	21 953	
Jaguar Mining Inc.	500	2	1	
K92 Mining Inc.	27 300	194	214	
Kinross Gold Corp.	2 992 980	24 665	34 090	
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	359 700	8 161	10 467	
Liberty Gold Corp.	112 058	123	35	
Lithium Americas Corp.	36 200	297	132	
Lundin Gold Inc.	161 200	2 504	3 258	
Lundin Mining Corp.	551 500	6 899	8 399	
Major Drilling Group International Inc.	85 000	804	772	
Neo Performance Materials Inc.	5 100	38	42	
New Gold Inc.	918 700	1 301	2 480	
New Pacific Metals Corp.	3 000	9	6	
NovaGold Resources Inc.	300	2	1	
Nutrien Ltd.	762 009	57 092	53 074	
Orezone Gold Corp.	900	1	1	
Redevances Aurifères Osisko Ltée	289 400	5 977	6 170	
Osisko Mining Inc.	522 500	1 906	1 494	
Pan American Silver Corp.	37 500	991	1 020	
Sherritt International Corp.	6 500	4	2	
Silvercorp Metals Inc.	506 300	2 204	2 319	
Solaris Resources Inc.	100	1	-	
Stelco Holdings Inc.	200	8	7	
Stella-Jones Inc.	43 400	2 953	3 874	
Taseko Mines Ltd.	886 061	1 861	2 986	
Ressources Teck Ltée, catégorie B	925 080	47 188	60 648	
Torex Gold Resources Inc.	200 600	3 207	4 253	
Transcontinental Inc., catégorie A	24 600	327	372	
Triple Flag Precious Metals Corp.	700	16	15	
Victoria Gold Corp.	32 600	229	35	
Wesdome Gold Mines Ltd.	158 900	1 600	1 751	
West Fraser Timber Co. Ltd.	6 200	673	651	
Western Forest Products Inc.	462 400	1 007	210	
Wheaton Precious Metals Corp.	808 433	51 385	57 989	
Winpak Ltd.	3 900	156	174	
		455 151	512 392	11,5 %

Immobilier

Groupe Altus Ltée	20 000	1 106	1 010	
Automotive Properties REIT	2 500	25	24	
FPI Boardwalk	36 800	2 549	2 594	
Colliers International Group Inc.	9 100	1 401	1 390	
Fonds de placement immobilier Crombie	27 900	475	356	
CT REIT	9 800	138	129	
Fiducie de placement immobilier				
industriel Dream	58 700	773	744	
FPI First Capital	53 600	794	788	
FirstService Corp.	27 500	5 649	5 726	
FPI Granite	275 216	18 450	18 657	
Fonds de placement immobilier H&R	27 500	261	246	
Information Services Corp., catégorie A	500	13	13	
Killam Apartment REIT	95 200	1 665	1 622	
Mainstreet Equity Corp.	200	34	33	
Minto Apartment REIT	7 200	109	106	
Morguard Corp.	400	55	45	
Morguard North American Residential REIT	2 000	30	31	
Nexus Industrial REIT	400	3	3	
Primaris REIT, série A	451 535	6 278	5 992	
Real Matters Inc.	3 100	16	19	
Fonds de placement immobilier RioCan	1 134 429	21 058	19 070	
StorageVault Canada Inc.	300	2	1	
		60 884	58 599	1,3 %

Services publics

AltaGas Ltd.	1 881 727	45 747	58 164	
ATCO Ltd., catégorie I	366 100	16 102	14 267	
Boralex Inc., catégorie A	11 100	363	372	
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	274 648	10 522	10 321	
Brookfield Renewable Corp.	28 700	1 230	1 113	
Brookfield Renewable Partners L.P.	538 846	16 192	18 240	
Canadian Utilities Ltd., catégorie A	186 331	6 562	5 506	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Capital Power Corp.	73 400	2 515	2 862	
Emera Inc.	93 700	4 941	4 277	
Fortis Inc.	292 974	16 023	15 578	
Hydro One Ltd.	151 400	5 621	6 033	
Innervex Renewable Energy Inc.	88 800	797	909	
Northland Power Inc.	24 700	563	581	
Supérieur Plus Corp.	21 800	219	193	
TransAlta Corp.	811 659	8 618	7 873	
		136 015	146 289	3,3 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		3 722 370	4 340 691	97,6 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
Australie				
Champion Iron Ltd.	1 933 763	6 576	11 332	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OceanaGold Corp.	279 500	798	877	
		7 374	12 209	0,3 %
États-Unis				
Chord Energy Corp.	3 351	803	769	
Gran Tierra Energy Inc.	4 700	55	62	
Perpetua Resources Corp.	700	6	5	
Primo Water Corp.	110 400	2 454	3 301	
Resolute Forest Products Inc.	158 700	–	239	
		3 318	4 376	0,1 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		10 692	16 585	0,4 %
TOTAL DES ACTIONS		3 733 062	4 357 276	98,0 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME		3 733 062	4 357 276	98,0 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME							
Gouvernement du Canada	4,95 %	2024/07/18	bon du Trésor	2 150 000	2 122	2 145	
Gouvernement du Canada	4,94 %	2024/08/01	bon du Trésor	6 700 000	6 613	6 672	
Gouvernement du Canada	4,92 %	2024/08/15	bon du Trésor	16 200 000	15 990	16 104	
Gouvernement du Canada	4,84 %	2024/08/29	bon du Trésor	6 000 000	5 923	5 954	
Gouvernement du Canada	4,68 %	2024/09/12	bon du Trésor	17 000 000	16 790	16 843	
Gouvernement du Canada	4,65 %	2024/09/26	bon du Trésor	2 000 000	1 975	1 978	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					49 413	49 696	1,1 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(1 779)		
TOTAL DES PLACEMENTS					3 780 696	4 406 972	99,1 %
Marge						41	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs						40 765	0,9 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						4 447 778	100,0 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun d'actions canadiennes Impérial (le *Fonds*) cherche à procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs canadiens, y compris des actions privilégiées, des bons de souscription, des titres convertibles en titres de participation et d'autres titres assimilables à des actions ordinaires.

Stratégies de placement : Le Fonds investit principalement dans des sociétés canadiennes à petite, moyenne et grande capitalisation de première qualité et dans des fonds négociés en Bourse (les *FNB*) en vue d'atteindre ses objectifs de placement et utilise une combinaison de styles de placement, qui peut comprendre les stratégies de croissance, les stratégies orientées vers la valeur et les stratégies de base dans le cadre de ses décisions de placement.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risque de concentration aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	
Services de communications	3,4
Consommation discrétionnaire	2,3
Biens de consommation de base	2,7
Énergie	17,8
Services financiers	32,7
Soins de santé	0,5
Industrie	14,3
Technologies de l'information	9,5
Matériaux	9,1
Immobilier	2,1
Services publics	3,2

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Au 31 décembre 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions internationales	
Australie	0,4
États-Unis	0,1
Placements à court terme	1,1
Autres actifs, moins les passifs	0,8
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	1,1	0,9
A	–	0,2
Total	1,1	1,1

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	15	272

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice composé S&P/TSX	43 307	40 406

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
	Actifs financiers			
Placements à court terme	–	49 696	–	49 696
Actions	4 357 037	239	–	4 357 276
Total des actifs financiers	4 357 037	49 935	–	4 406 972

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
	Actifs financiers			
Titres à revenu fixe	–	45 429	–	45 429
Actions	4 054 435	–	–	4 054 435
Total des actifs financiers	4 054 435	45 429	–	4 099 864

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds communs Impérial et chacun des Portefeuilles axés sur la production de revenu (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 30 juin 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 12 août 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'*IAS 34*), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Le prix des titres à revenu fixe à long terme fluctue généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisés(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

Notes des états financiers (non audité)

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.

- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

l) Fonds à catégories multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KES	Shilling kényan
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Real brésilien	MAD	Dirham marocain
CAD	Dollar canadien	MXN	Peso mexicain
CHF	Franc suisse	MYR	Ringgit malais
CLP	Peso chilien	NOK	Couronne norvégienne
CNY	Renminbi chinois	NZD	Dollar néo-zélandais
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	RON	Leu roumain
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
GEL	Lari géorgien	THB	Baht thaïlandais
HKD	Dollar de Hong Kong	TRY	Nouvelle livre turque
HUF	Forint hongrois	TWD	Dollar de Taïwan
IDR	Rupiah indonésienne	USD	Dollar américain
ILS	Shekel israélien	ZAR	Rand sud-africain
INR	Roupie indienne		

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Notes des états financiers (non audité)

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient absorbés ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun de ces Fonds sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 25 mars 2024; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des Fonds; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe.

Le gestionnaire peut décider, à sa discrétion, de payer certaines de ces charges d'exploitation qui incomberaient normalement au Fonds plutôt que de laisser le Fonds les prendre en charge. La décision de payer ces charges d'exploitation est au gré du gestionnaire et pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révoquée à tout moment, sans préavis aux porteurs de parts.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges d'exploitation ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Notes des états financiers (non audité)

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à STM CIBC au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de revenu**

Banque CIBC
1 888 357-8777
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7